



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2020 - 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du vendredi 6 décembre 2019, s'est assemblé, en date du mercredi 11 décembre 2019 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Patrice BOUVRY, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : M. BOUVRY Patrice, Maire, MM.ROUAULT Thierry, CARCENAT Philippe, LEITERER Patrick, Adjoint, M. BRULATOUT Damien, Mmes AUTIER Hélène, PILLET Anne -Sophie

Excusé(e)s M. ARNOUD Alain (pouvoir à LEITERER Patrick), Mmes GOUVES Myriam, DIERAS Margaux (pouvoir à BOUVRY Patrice), MALAISE Stéphanie (pouvoir à PILLET Anne-Sophie), FURET Karine

Absent(e)s : M. DA SILVA ROCHA Manuel, BERTRAND Stéphanie

Elu Secrétaire de séance : M. CARCENAT Philippe

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice :	14
Conseillers Municipaux présents :	7
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	3
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	7

1- ORDRE DU JOUR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2020.

1-2 OUVERTURE DES DÉBATS

Le Maire ouvre la séance et donne ensuite lecture de l'ordre du jour construit en deux temps :

Délibération

- ✚ Choix du fournisseur pour la terrasse du restaurant « La Forêt »

Informations et Questions diverses

- ✚ Courrier du percepteur (taxe habitation)
- ✚ Défibrillateurs
- ✚ Portage des repas pour un administré
- ✚ Problèmes de téléphone
- ✚ Repas des anciens
- ✚ Vœux du Maire

1-2 Choix du fournisseur pour la terrasse du restaurant « La Forêt »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUAULT qui présente les différentes entreprises qui ont proposé des devis pour la terrasse du restaurant « La Forêt ». Celui-ci évoque les différents aspects abordés en commission « biens et bâtiments communaux » à ce sujet.

Entreprises	Montant TTC
DELUT	22455.00 €
PRESTA FAB	19318.00 €
CNP	33680.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité :

- De choisir l'entreprise PRESTA FAB afin d'effectuer les travaux de la terrasse du restaurant « La Forêt » conformément au devis proposé
 - D'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondant

Vote :

Pour 6
Contre 4
Abstention 0

2- INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

✚ Courrier du percepteur

Le percepteur de Coutras est venu remettre en main propre un document relatif à la compensation de la taxe d'habitation. La commune sera compensée à l'euro près.

✚ Défibrillateurs

Les deux défibrillateurs du stade et de l'espace culturel ont été reçus et celui de la mairie a été remis en service. Les armoires arrivent la semaine prochaine.

✚ Portage des repas

Le maire a pris contact avec la tutrice d'une personne qui vit dans des conditions précaires, il a été convenu que celle-ci ferait installer un abri de jardin dans lequel il serait possible d'installer un réfrigérateur qui permettrait la dépose quotidienne de repas.

✚ Réseau téléphonique

Une multitude de dysfonctionnements du réseau téléphonique et internet ont été signalés et cela depuis parfois mi-décembre. Malgré de multiples appels, les réseaux ne sont pas rétablis.

Monsieur le Maire a alors contacté le directeur des relations avec les collectivités chez Orange. Les résultats n'ont pas été ceux attendus. Ils n'ont pas été plus probants en faisant intervenir le cabinet du président de la CALI.

Une rencontre fortuite avec le sous-traitant d'Orange semble avoir eu plus de succès puisque l'intervention prévue le 27 février a été avancé à la semaine prochaine.

✚ Repas des anciens

Vingt-trois habitants de plus de 75 ans seront présents ce dimanche, ils sont invités par la municipalité. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et qui se sont manifestées auprès de la mairie se sont vues remettre un panier repas.

Le but de cette journée est de faire se rencontrer les générations. Le repas a été préparé par Sandrine et Pascal, du restaurant « La Forêt ».

Le service à table de ce repas a été fait par les élus présents

✚ Vœux de Maire

Les vœux auront lieu le samedi 25 janvier 2020 à 11h salle « portes de la DOUBLE ».

✚ Demande de subvention

Un jeune de la commune souhaite passer le BAFI et demande s'il peut avoir une subvention.

Le BAFI est parfois financé dans certaines communes qui ont un service animation pour leurs animateurs. La commune n'ayant pas ce service, la subvention ne sera pas accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19:30.

**Prochain Conseil Municipal
Date à déterminer**

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au registre des délibérations de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr
Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 :

Téléphone : **+33 (0)5 57 69 51 11**

Horaires secrétariat de mairie :

Lundi : 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi : 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

communedestchristophededouble@orange.fr

mairie@saintchristophededouble.fr

Site Web : www.saintchristophededouble.fr